COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 5 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

\mathbf{L}	0			-	IFC	
г	U	u	v	U	irs	

Paule BERGES à Patrick MAUNAS Alain CAMSUZOU à Jean CASABONNE Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER Dominique FOIX à Henriette BONNET Maylis DEL PIANTA à Denise MICHAUT Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA

Valérie SARTOLOU à Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY à Jean-Etienne GAILLAT

Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET à Marthe CLOT Jacques MARQUEZE à Elisabeth MEDARD

Suppléants :

Annie REBOLLE suppléante de Jean-Michel IDOIPE Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE Jean-Pierre LOPEZ suppléant de Pierre-Félix CAUHAPE Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS Daniel RONCALEZ suppléant de Evelyne BALLIHAUT

Absents:

Jacques CAZAURANG (excusé), Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Rosine

CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

Le - 9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE

RAPPORT N° 170926-16-SOC-

POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE 2017 REVERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. SOUMET précise que la Politique Éducative Locale est un dispositif mis en œuvre pour contribuer à une démarche éducative en partenariat avec Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la communauté de communes du Haut-Béarn et des associations locales qui sont l'ALSH Les Eterlous, l'école de musique Clarina, le Foyer Rural Aspois, l'ASB Pelote, l'Association Culturelle de Barétous.

L'octroi de l'aide par la DDCS est lié aux critères suivants :

- implication effective de l'association dans la mise en œuvre du projet,
- projet porté en zone de revitalisation rurale,
- > mise en place d'actions en faveur des enfants et des adolescents.

Par conséquent, la DDCS s'est engagée à subventionner la Communauté de Communes du Haut-Béarn à hauteur de 5 000,00 € pour soutenir notamment les actions suivantes :

Associations bénéficiaires	Objet de l'action	Subvention DDCS 1 000,00 €	
ALSH Les Eterlous	Sorties et mini-camps pour les adolescents		
Clarina	Atelier de Biodanza pour les adolescents	1 500,00 €	
Foyer Rural Aspois	Initiation aquatique	1 000,00 €	
Montant de la subvention re	versée aux associations	3 500.00 €	

Dès réception de la subvention, la CCHB procèdera à la ventilation des crédits alloués selon le tableau ci-dessus.

Il est rappelé que la CCHB finance directement les cours de pelote en vallée de Barétous et apporte une aide financière à l'Association Culturelle de Barétous. Le reliquat de 1 500 € n'est donc pas reversé aux associations mais permet le financement d'une partie de ces deux actions.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à régler le dispositif financier de la mise en œuvre de la Politique Éducative Locale, et notamment de procéder, dès réception de la subvention globale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, au versement aux organismes bénéficiaires des sommes suivantes :
 - 1 000,00 € à l'ALSH Les Eterlous.
 - 1 500,00 € à l'association Clarina.
 - 1 000,00 € au Foyer Rural Aspois.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 3 10.17

A Secondary of the seco

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

Le -9 OCT. 2017

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE